

# bulletin municipal 1993 n° 15



AIR PHOTO COLOR EXPLOITATION



# TRILBARDOU

## La Grignotière

RESTAURANT

36, rue Sablonière

77100 MEAUX

☎ 64 34 21 48



Cuisine traditionnelle

Fruits de Mer

Fermé Mardi soir et Mercredi

# SOMMAIRE

EDITORIAL .....	1
TRAVAUX .....	2
A LA MAIRIE .....	4
A L'ÉCOLE.....	5
URBANISME.....	6
L'INTERCOMMUNALITÉ.....	7
LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	7
FÊTES ET CÉRÉMONIES .....	8
LA VIE DE VOS ASSOCIATIONS .....	8
LA PAGE DES ENFANTS.....	12
LES PASSIONS DE NOS HABITANTS .....	13
ÉTAT-CIVIL.....	14
HORAIRES DES TRANSPORTS .....	15
OU ET COMMENT OBTENIR.....	16



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE  
DISTRIBUTION D'EAU

EXPLOITATION EST :

9, rue de la Mare Blanche - Z.I. de Noisiel  
B.P. 49 - 77425 MARNE-LA-VALLÉE Cédex 2

- Gestion administrative et technique des services de distribution d'eau et d'assainissement
- Entretien de plans d'eau
- Travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Essais - Stérilisation d'eau potable
- Recherche de fuites par corrélation

GRUPE DE LAGNY-SUR-MARNE  
116, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
77400 LAGNY-SUR-MARNE  
Tél. 60 07 07 17 - Télécopie 60 07 20 42



## MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Vente aux entreprises et particuliers

Quai Jacques Prevert Prolongé - 77100 MEAUX  
Tél. 60 23 42 42 - Fax. 60 23 15 44



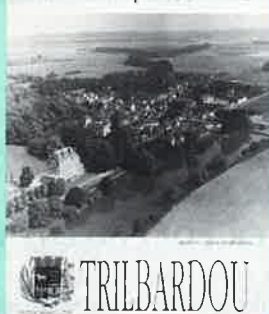
**petro-vaires**  
paris pétrole distribution

FIUOL - CHARBON - CARBURANTS - LUBRIFIANTS - GAZ - CHAUFFAGE SERVICE

Chemin du Corps-de Garde - 77360 VAIRES-SUR-MARNE - B.P. 3 - Tél. 60 20 90 20 - Fax. 60 08 26 75 - Telex : 690310 F  
5, av. Benjamin Brunet - 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX - Tél. 64 33 74 74 - Fax. 64 34 39 22

# Éditorial

bulletin municipal 1993 n° 15



## Bulletin Municipal de TRILBARDOU 1993 - N° 15

Rédaction  
Documentation  
Diffusion  
Mairie de  
TRILBARDOU

ÉDITION  
PUBLICITÉ  
RÉALISATION  
TECHNIQUE



142, av. Henri Barbusse  
93141 BONDY CEDEX  
Fax. 48 48 83 21

Imprimerie spéciale des E.M.F.  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1993

Ce bulletin municipal n°15 vous présente en première page, le blason de notre commune, réalisé par Monsieur MOLINIER.

Cet emblème qui, bientôt, vous sera familier, situe notre commune et marque son caractère rural et de village de vallée. Vous trouverez dans un article spécifique toutes les explications nécessaires à sa compréhension.

En 1992, nous avons mis sur pied de gros dossiers qui vont voir le jour en 1993.

Après la période de l'assainissement et du renforcement du réseau d'eau, puis celle de l'amélioration de la voirie et des trottoirs, voici celle des bâtiments communaux.

Notre salle communale, trop petite et située trop au centre ville, restera en service, mais sera renforcée par la construction d'un foyer polyvalent de loisirs. Les communes de VIGNELY puis de CHARMENTRAY, nous ont rejoints et participent à l'investissement. Cette salle sera donc intercommunale; ce qui engendrera une meilleure utilisation.

Le contrat rural va aussi être débloqué et nous en exécuterons la première tranche : l'église (clocher et façade).

Dans le cadre du R.P. I . nous allons démarrer la construction de deux classes primaires et nous attendons l'attribution des subventions pour mettre en place la cantine intercommunale et un centre de loisirs.

Toutes ces réalisations nécessaires au bien être de notre jeunesse et au désir des générations suivantes vous permettront de trouver sur place des équipements de qualité qui, j'en suis certain, répondront à vos souhaits.

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même, sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux.

Que 1993 vous apporte bonheur dans votre vie familiale et réussite dans votre vie professionnelle.

Le Maire,  
MICHEL PROFFIT.

## PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 1992

Le conseil général de Seine-et-Marne offre la possibilité aux communes rurales, d'obtenir une subvention pour toute opération de réfection de la voirie communale.

Notre commune est une des rares en Seine-et-Marne à compter un petit nombre de linéaire de voirie communale : environ 3 000 mètres linéaires auxquels viendra s'ajouter sous peu la rue des Cornouillers.

Toutefois, ces voies doivent être régulièrement entretenues.

L'opération que nous avons inscrite cette année est :

- la remise en état partielle du Quai de la Marne (en attendant la réalisation du contrat rural)

- la réfection du virage du pont sur cette même voie.

Le coût est estimé par la D.D.E. à environ 110 000 F TTC.

Plusieurs entreprises sont consultées. La société offrant le meilleur rapport qualité/prix sera retenue.

A l'heure où ce bulletin est rédigé, les travaux ne sont pas encore commencés.

## AMENAGEMENT DE SECURITE

Les habitants de la rue de la Libération (et les autres) ont manifesté depuis de longs mois, le sentiment d'insécurité qu'ils ressentent sur cette voie qui est, nous en sommes très conscients, dangereuse.

La rue de la Libération est une voie départementale. A ce titre, nous ne sommes pas autorisés à y effectuer des travaux sans l'accord de la Direction Départementale de l'Equipement.

Plusieurs solutions ont été proposées par la commission locale de sécurité :

- aménagement de "gendarmes couchés" (dos d'âne)

- mise en sens unique (en utilisant la ruelle des prés pour assurer un circuit logique)

- alternance des stationnements

Toutes ces propositions ont été réfutées par la D.D.E. qui nous a présentée une contre-proposition :

- matérialisation de l'entrée du village par des arbres

- chicanes à l'entrée de la rue de la libération

- aménagement de places de stationnement obligeant les conducteurs à ralentir.

Ces offres sont à l'étude et, si elles sont retenues, seront réalisées par la D.D.E. avec une participation financière de la commune, elle-même subventionnée à 15 % par le Département.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Le syndicat d'électrification du canton de CLAYE-SOUILLY et des communes avoisinantes dont TRILBARDOU est membre, nous propose de réaliser un renforcement du réseau de distribution d'électricité basse tension dans le centre-village (Place des Tilleuls, Rue Debeaupuis, Rue de l'Eglise, Rue des Lavandières, Rue du Château).

L'objectif est le même que celui qui a concerné la rue de la Libération en 1991 : mise en façade des cables (aux frais du syndicat) et remplacement des paraboles existantes par des lanternes halogènes (aux frais de la commune).

Nous avons tous constaté que ce fut une réussite et la municipalité a décidé de donner son accord pour cette deuxième tranche.

Ce programme devait être réalisé en 1992, mais des retards dans la consultation des entreprises ont empêché cette réalisation dans les dates prévues.

Ces travaux nous sont assurés pour 1993. Les riverains seront consultés au même titre que les habitants de la Rue de la Libération. Leur accord sera demandé avant tous travaux.

## ARBRES PLACE DES TILLEULS

Lors d'une réunion qui avait été provoquée pour l'aménagement des bords de Marne, dans le cadre du contrat rural, le **CENTRE D'AMENAGEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)** nous a fait remarquer le très mauvais état des tilleuls de la place et le danger qu'ils représentent pour la sécurité des habitants.

Nous sommes très conscients de cet état de fait, mais il nous était difficile de décider l'abattage de ces tilleuls, qui donnent un cachet de qualité à notre Place.

Toutefois, nous nous sommes résignés, bon gré, mal gré, à abattre ces arbres.

Cette action sera effectuée en une seule tranche. Tous les tilleuls seront abattus au début de l'hiver.

De nouveaux arbres seront plantés au printemps. Nous essayerons de trouver des tilleuls ayant déjà atteints une certaine maturité, afin de ne pas trop déprécier l'aspect de la Place.

## INSTALLATION D'UN ABRI-BUS AU TENNIS

Dans le cadre du transport régulier, un arrêt de car a été matérialisé au tennis.

Beaucoup d'entre vous attendent le car (qu'il soit scolaire ou régulier) dans des conditions peu agréables (froid, vent, chaleur...).

Un abri-bus sera installé (peut-être l'est-il à l'heure ou vous lisez ce bulletin).

Cet abri nous est fourni par les

Etablissements AUBETTE.

Il est d'aspect rustique et tout-à-fait dans le style de notre commune.

## LES OPERATIONS DE GRANDE ENVERGURE : LE FOYER POLYVALENT DE LOISIRS

Dans le bulletin n°14, nous vous informions du projet de construction d'un foyer polyvalent de loisirs, qui sera construit derrière le tennis.

Ce projet est devenu réalité, puisque la première pierre sera posée en début d'année 1993.

Quelle sera la configuration de ce bâtiment ?

Notre foyer aura la forme d'une "croix" comme vous pourrez le constater sur les plans tenus à votre disposition en mairie.

Les aménagements seront les suivants :

- un hall d'entrée éclairé par une verrière.

- à gauche de l'entrée : les vestiaires, les sanitaires (hommes, femmes, handicapés)

- à droite de l'entrée : une petite salle de 80 m<sup>2</sup>

- une salle moyenne de 120m<sup>2</sup> ces deux salles étant séparées par une cloison mobile qui permettra de constituer une seule grande salle de 200 m<sup>2</sup>

- un bar de 6 m, qui pourra être utilisé par chaque salle.

- un office

- un rangement

- un sanitaire accédant par l'extérieur (pour les joueurs de tennis)

- un rangement optionnel (qui ne sera réalisé que si "l'enveloppe" financière nous le permet).

Après étude d'un cabinet spécialisé en chauffage, le Conseil a décidé de retenir l'option de chauffage électrique hors gel par le sol et à air pulsé, en complément.

La construction bénéficiera d'un éclairement optimum par de grandes baies vitrées.

Il sera possible d'installer une scène mobile, pour y produire des spectacles tel que l'arbre de Noël.

Les accès extérieurs seront aménagés dans un deuxième temps, dans le cadre d'un programme d'aménagement de village.

Le mur EST sera amovible, afin de réaliser si nécessaire, un agrandissement à moindre frais.

Le foyer sera accessible :

- aux associations locales

- aux habitants

- et peut-être, aux personnes extérieures

Notre dossier a fait l'objet de demandes

de subventions, qui ont été accordées par :

- le Conseil Régional : 700 000 F
- le Conseil Général : 630 000 F auxquelles vient s'ajouter :
- le Plan d'Aménagement d'Ensemble : 250 000 F qui a été constitué lors de la création du lotissement, à charge pour la commune de réaliser un projet ayant un intérêt pour les nouveaux habitants.

### Les communes avoisinantes y auront-elles accès ?

Lors de notre étude de dossier, la commune de VIGNELY a manifesté son intérêt à ce projet et son voeu d'être associée dans la réalisation aussi bien pour les investissements que pour le fonctionnement.

Elle a été très vite suivie par la commune de CHARMENTRAY.

Les trois conseils municipaux consultés, cette association de communes a été entérinée.

VIGNELY et CHARMENTRAY participeront au nombre d'habitants basés sur les critères suivants :

TRILBARDOU ayant le bénéfice de l'avantage de proximité, ne sera pas dégrévée sur sa population.

VIGNELY étant limitrophe de TRILBARDOU, aura droit à un abattement de 25 % de sa population, soit : 150 - 25 % = 112 habitants.

CHARMENTRAY étant plus éloignée de TRILBARDOU, aura droit à un abattement de 35 % de sa population, soit :

246 - 35 % = 160 habitants.

Ces critères seront appliqués dans les mêmes proportions sur les investissements et sur le fonctionnement.

Ces deux communes jouiront du foyer au même titre que TRILBARDOU, aussi bien pour leurs associations que pour leurs habitants.

Elles participeront à la surveillance du chantier et ont déjà émis leurs suggestions sur l'aménagement du bâtiment, même si elles se sont associées à posteriori à l'élaboration des plans.

Une commission de suivi de chantier a été constituée de :

- M FROFFIT, Mmes DALISSIER et LEYMARIE pour TRILBARDOU
- deux membres du conseil municipal de VIGNELY
- deux membres du conseil municipal de CHARMENTRAY.

Nous sommes heureux de pouvoir associer ces deux communes à ce projet. Nous avons toujours eut d'excellents contacts avec leurs responsables et, comme vous le lirez plus loin, l'intercommunalité est à l'ordre du jour au niveau national. Cette association ne peut qu'être bénéfique pour chacune des communes.

La durée du chantier ne devrait pas excéder dix mois, nous pouvons donc annoncer, si les délais sont respectés, que l'arbre de Noël 1993 aura lieu dans ce nouveau bâtiment.

### CONTRAT RURAL

Enfin notre contrat rural va voir le jour. Après bien des difficultés et des négociations, le dossier a été présenté en Décembre à la commission départementale pour l'obtention de la subvention du département, la région nous l'ayant attribuée depuis plus d'un an.

Nous allons enfin pouvoir passer "aux choses sérieuses" et démarrer le premier programme : la réfection de l'église.

Nous lancerons l'appel d'offres au début de l'année 1993. Les travaux devraient commencer dans le courant du premier semestre.

L'ordre de réalisation devrait être le suivant :

- l'église (pilier du clocher, abat-sons, façade)
- l'aménagement des bords de Marne : paysagement (plantation d'arbres et de haies vives, aménagement d'un sentier.)
- réfection du presbytère pour créer un logement de fonction.
- agrandissement de la mairie, en utilisant le logement de fonction actuel.

En 1995, tout devrait être achevé.

Comme vous pouvez le constater, après l'amélioration de la voirie communale, nous avons décidé de nous pencher sur les bâtiments communaux. Nous espérons que ces projets vous apporteront satisfaction et correspondront à votre attente.

## RÉSULTATS DES SCRUTINS DE L'ANNÉE 1992

### ELECTIONS REGIONALES

Ces élections visaient à renouveler les membres du conseil régional d'Ile-de-France.

Elles ont eu lieu le 22 MARS 1992.

Nombre d'inscrits : 322  
 Nombre de votants : 194  
 Nombre de suffrages exprimés : 187  
 LISTE "POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION, LA SECURITE, L'ENVIRONNEMENT" liste d'union R.P.R. - U.D.F. - C.N.I. - DIVERS DROITE

(M JULIA) .....72 voix  
 LISTE "FRONT NATIONAL, LES FRANÇAIS D'ABORD"

(M JALK) .....45 voix  
 LISTE "EN AVANT SEINE-ET-MARNE"

liste du Parti Socialiste et de la majorité présidentielle

(M BODIN) .....26 voix

LISTE "GENERATION ECOLOGIE 77"

(M LAPOIX) .....13 voix

LISTE "CHASSE PECHE NATURE TRADITIONS"

(M BERTIN) .....11 voix

LISTE "LES VERTS L'ECOLOGIE EN SEINE-ET-MARNE"

(M RIST) .....10 voix

LISTE "RASSEMBLEMENT POUR MIEUX VIVRE EN SEINE-ET-MARNE"

liste présentée par le parti communiste français

(M BRUNEL) .....8 voix

LISTE "LUTTE OUVRIERE" soutenue par Arlette LAGUILLER

(M LIOUBOWNY) .....2 voix

### REFERENDUM

Ce référendum portait sur le traité de MAASTRICH. Il a eu lieu le 20 SEPTEMBRE 1992.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : .....320

Nombre de votants : .....232

Nombre de suffrages exprimés : .....230

OUI : 83 voix

NON : 147 voix

En 1993, le scrutin des élections législatives aura lieu les :

**21 ET 28 MARS 1993**

# à la mairie

## LES ACTIONS INTERNES LE BLASON

Avez-vous vu notre blason en couverture ? Il est réussi n'est-ce-pas ?

M MOLINIER, héraldiste confirmé et de grande qualité a réalisé ces armoiries en accord avec les membres du conseil.

Mais que signifie t'il ? voici sa traduction :



- le premier carré, couleur de la Brie, positionne géographiquement la commune. Le mouton est le symbole représentant Sainte Genevieve, patronne de Trilbardou.
- le deuxième carré reproduit les armes des DE BROYES, seigneurs de la commune.
- le troisième carré représente les armes des DE ROYERS, seigneurs de la commune.
- le quatrième carré est aux couleurs des sablières ; les deux ondes pour la Marne et le Canal ; le silex symbolise les nombreuses découvertes antiques.
- la couronne murale est le symbole des communes de France.
- le blé honore l'agriculture.
- les pampres honorent les anciennes vignes qui poussaient à Trilbardou.

## LE PERSONNEL COMMUNAL

Pour mieux vous servir et pour répondre plus rapidement à vos demandes, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste à temps partiel. La candidature de Madame Françoise VALENTIN que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, a été retenue.

Madame VALENTIN a été embauchée en juillet 1992, pour seconder la secrétaire de Mairie.

Elle assure, avec le sourire, 16 heures de présence par semaine.

Son travail consiste à accueillir le public pendant les permanences, à assurer les diverses tâches qui lui sont attribuées.

Nous lui souhaitons la bienvenue à la mairie.

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Nous vous rappelons que la mairie est ouverte chaque :

**MARDI, MERCREDI, VENDREDI  
DE 14 HEURES 30 A 18 HEURES  
30.**

**et sur rendez-vous.**

Le numéro de téléphone est le :

**60 01 90 60**

le numéro de télécopieur est le :

**60 01 97 16**

## LES ACTIONS EXTERNES

### ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque MARDI et VENDREDI, par la Société AUBINE.

Le ramassage des ordures extra-ménagères a lieu deux fois par an. Pour 1993, les dates prévues sont :

**le MERCREDI 30 JUIN et le MARDI 30 NOVEMBRE.**

### TRANSPORTS ET HORAIRES

Le transport régulier assuré par la Société MARNE ET MORIN est un succès dont nous ne doutons pas.

A la lumière de vos suggestions, un car supplémentaire a été ajouté à 17 heures 38 à la gare d'ESBLY.

Les horaires sont portés dans ce bulletin.

### ACHATS DE TERRAINS

Cette année, nous avons procédé à l'acquisition de la "cave" appartenant à la famille LE SCAMFF, située dans la cour commune donnant sur l'impasse de la Mairie.

Nous sommes en cours d'acquisition du terrain appartenant à M BARON, que nous utilisons déjà depuis quelques années. Ce terrain est, en fait, la portion de rue reliant la ruelle des prés à la rue de la libération. M BARON a été très compréhensif et nous a permis de faire goudronner gratuitement ce terrain, avant que nous en ayons fait l'acquisition. Qu'il en soit ici remercié.

### ACHATS DE MATERIELS

Nous avons fait les acquisitions suivantes :

- 12 poubelles extérieures en inox et bois (plus décoratives dans notre joli village), en remplacement des poubelles en plastique devenues hors d'usage.

Ces achats nous permettront à tous, de respecter la propreté du village.

- plusieurs plaques de rues et numéros de rues, pour remplacer ou compléter les indications manquantes.
- un panneau d'affichage qui sera installé à la porte du cimetière, afin d'afficher le règlement pour qu'il soit connu et respecté par tous.
- une nouvelle unité centrale pour l'ordinateur de la mairie, la précédente ayant "rendu l'âme".

STAFF DECORATION CORNICHES FAUX-PLAFONDS



**ENERGIE STAFF**

Jean-Claude LAMBERT  
Gérant

STAFF - DECORATION - CORNICHES - ROSAGES - COLONNES  
MOULAGES - PLAFONDS STAFF - PLAFONDS SUSPENDUS

39, Grande Rue - 77450 VIGNELY - Tél. 60 01 64 41 - Fax. 60 01 61 20

## STRUCTURE D'ACCUEIL A L'ENFANCE

Pour un meilleur confort de nos enfants et pour prévoir l'augmentation des effectifs dans les années à venir, nous avons prévu de construire un bâtiment scolaire groupant certaines structures déjà en place :

- une classe primaire (pour transférer la classe actuelle d'ILE-LES-VILLENOY)
- une deuxième classe primaire (en prévision de l'augmentation d'effectifs)
- un Centre de Loisirs Sans Hébergement - C.L.S.H. (pour remplacer le centre d'éveil devenu trop exigu)
- une cantine (pour rendre à la commune d'ISLES-LES-VILLENOY le local qu'elle a généreusement mis à la disposition du R.P.I.).

Cet ensemble a été soumis aux services subventionneurs suivants :

### LES CLASSES PRIMAIRES

- à la Préfecture de Seine-et-Marne, qui nous a attribué une subvention globale de : 435 000 F
- au Conseil Général de Seine-et-Marne, qui nous a attribué une subvention globale de : 415 000 F.

La commune d'ISLES-LES-VILLENOY s'est engagée à verser une participation de 750 000 F en raison du transfert de la classe primaire actuelle.

Ces subventions nous sont d'ores et déjà assurées.

De ce fait, la construction de ces classes fait l'objet d'une TRANCHE FERME.

L'appel d'offres a eu lieu en novembre, les entreprises sont choisies.

La première réunion de chantier s'est déroulée le 17 décembre, les travaux commenceront courant janvier, si la météo le permet.

### LE C.L.S.H.

A l'origine, nous avons proposé aux services subventionneurs la construction d'un C.L.S.H. maternel et d'un C.L.S.H. primaire.

Après étude du coût engagé pour cette tranche, nous n'avons retenu que le C.L.S.H. maternel qui pourra être utilisé par tous les enfants, quel que soit leur âge.

Nous avons sollicité les services suivants, qui n'ont pas encore fait connaître leur décision :

- Conseil Général (Direction

Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- D.D.J.S. pour un montant estimé à environ 520 000 F.

- Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant estimé à environ 500 000 F.

### LA CANTINE

C'est le programme qui sera le moins subventionné : nous n'attendons en fait qu'une subvention forfaitaire de 40 000 F en participation sur le mobilier.

A ces subventions, s'ajoute la récupération de T.V.A.

Pour réaliser ces constructions, les trois communes consentent un sacrifice financier très important, étalé sur 15 ans (durée du remboursement des emprunts) et calculé au prorata du nombre d'habitants réel de chaque commune.

Afin que notre dossier soit réalisé dans tous les termes légaux actuellement en vigueur, nous avons fait appel à la Direction Départementale de l'Équipement de MELUN qui nous apporte, avec beaucoup de compétences, ces connaissances techniques et administratives.

Les plans et le suivi du chantier sont assurés par le cabinet d'architectes BOUCHET - FOUILLET - NEYRAUD, cabinet bien connu et respecté, qui a été retenu suite à un appel d'offres de contrat d'ingénierie.

### PREFABRIQUE

Comme nous le disions plus avant, le Centre d'éveil est beaucoup trop petit pour accueillir tous nos bambins.

La construction du C.L.S.H. ne devant intervenir que fin 1993, après obtention des subventions, cet équipement ne sera pas opérationnel avant juin 1994.

En attendant nous avons dû louer un module préfabriqué que nous avons installé à côté de l'école maternelle à ISLES-LES-VILLENOY.

Nous avons consulté plusieurs sociétés de locations. L'entreprise nous offrant le meilleur rapport qualité/prix est la société G.B.E.

Elle nous a installé un module préfabriqué de 50 m<sup>2</sup> qui correspond parfaitement à l'utilisation attendue par "FAMILLES RURALES".

### ECOLE DE TRILBARDOU

Les rideaux d'occultations de l'école sont usés, il nous a fallu les changer.

Nous avons fait appel à la société ATELIER DU CENTRE qui nous fournit 8

rideaux non feu et occultants.

## RENTREE SCOLAIRE 1992-1993.

Cette année, l'effectif scolaire s'élève à 102 enfants.

La rentrée scolaire s'est très bien passée. Notre crainte quant au maintien des cinq classes actuelles n'a pas été confirmée. Tous les postes ont été maintenus puisque l'effectif est suffisant pour chaque classe.

Nous devons de grands remerciements à Monsieur le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale, qui a su défendre notre dossier.

Pour la rentrée 1993-1994, nous prévoyons un effectif de 105 enfants, ce qui indique qu'à nouveau nos cinq classes seront maintenues.

## CLASSE DE DECOUVERTES

L'année 1992 a vu nos enfants de la classe maternelle profiter pour la première fois, d'un séjour de cinq jours à LA CHAPELLE D'ABONDANCE (classe de neige).

Leur maîtresse, Madame ROUSSIN, les a accompagnés.

Nos charmantes têtes blondes ou brunes sont revenues avec une mine réjouie et pleines de souvenirs à raconter dans les chaumières.

L'année 1993 verra partir les enfants des classes de C.E.

Madame ROLAND, Directrice de l'École de TRILBARDOU les accompagnera.

## TRANSPORT

Nous vous rappelons que le transport régulier assure aussi le transport des enfants dans le cadre du R.P.I.

Toutefois, les horaires doivent être respectés par les chauffeurs.

Une circulaire a été transmise en début d'année scolaire à tous les parents d'élèves, afin qu'ils comprennent que cette ligne de transport est ouverte à tous les usagers et qu'il est nécessaire de respecter les horaires et les lieux d'arrêts.

Nous n'avons plus de retard à déplorer maintenant.

## **SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME**

Dans le précédent bulletin, nous vous faisons part de l'importance que revêt ce document d'urbanisme, regroupant 12 communes.

Nos objectifs relatifs à la préservation de l'environnement et à une évolution démographique mesurée ont été respectés par le schéma directeur de l'Ile-de-France.

Il n'en est pas de même pour le schéma de voirie. Le SIEP agira pour faire entendre ses prérogatives à ce sujet.

Actuellement, notre projet n'est pas encore entériné dans sa phase définitive puisque le schéma directeur d'Ile-de-France est encore au stade de projet.

## **PLAN D'OCCUPATION DE SOLS**

Le 4 février 1991, nous avons lancé la révision partielle du plan d'occupation des sols car nous souhaitons nous mettre en concordance avec le schéma directeur local en ce qui concerne la création d'une zone d'activités intercommunale inscrite au plan, en bordure de la RN3.

Depuis cette date, ce projet n'a pu voir le jour car le schéma directeur d'Ile-de-France ne nous permettait pas cette implantation.

Nous avons donc lancé une étude de faisabilité, dans le cadre du P.O.S., pour l'inscription de cette zone au-dessus du canal.

## **ZONE D'ACTIVITES INTER-COMMUNALE**

Cette étude de faisabilité, réalisée par le cabinet B.N.F., s'est avérée infructueuse.

En effet, l'implantation proposée ne peut être viable pour les raisons suivantes :

il aurait fallu prévoir :

- un aménagement important de la voirie (tourne à gauche ou rond-point)
- l'amenée du réseau d'assainissement (impliquant de gros travaux, incompatibles avec nos possibilités financières)
- la création d'une zone d'habitat qui n'aurait pas respecté la croissance démographique inscrite au schéma local et qui aurait scindé le village en deux (présence du canal).

Ce projet a été abandonné pour TRILBARDOU. Une nouvelle analyse est en

cours pour installer cette zone sur le territoire de VIGNELY.

## **MODIFICATIONS APPORTEES AU P.O.S.**

L'abandon de ce projet n'a pas empêché la commission communale de travailler sur les aménagements à apporter au règlement en vigueur.

### **ZONE UA**

Cette zone a été divisée en deux sous-secteurs :

#### **SOUS-SECTEUR UAa**

au Nord de la rue galliéni et de la rue du Nouveau Pont :

- plus de coefficient d'occupation des sols, mais des prescriptions spéciales :
- en cas de modification d'habitation : prévision d'un nombre d'emplacements de stationnement de 2 places par construction dont 1 couverte.
- interdiction de velux en façade sur rue
- lucarnes autorisées selon un certain type matérialisé au P.O.S.
- autorisation de sous-sols à la condition expresse qu'ils soient implantés à 0,30 cm au dessus de la côte NGF de crues.

#### **SOUS-SECTEUR UAb**

- Même chose que pour UAa sauf en ce qui concerne les contraintes de types de lucarnes et de velux et du niveau de la dalle du sous-sol.
- pas de construction au-delà de 10 mètres d'une voie de desserte publique ou privée.

### **DANS LES DEUX SOUS-SECTEURS :**

- les eaux des caves et sous-sols seront obligatoirement raccordés au réseau collectif d'eau pluviale.
- les clôtures seront de type vertical en bois ou en fer forgé.

### **ZONE INA**

Le lotissement situé en zone INA au P.O.S. approuvé est transféré en zone UB ainsi que la zone réservée pour le Foyer Polyvalent de Loisirs.

### **ZONE IINA**

Cette zone concerne les carrières. La partie Nord, située sur des zones exploitées et terminées, sera transférée en zone IINC. Le caractère inondable de ce site, ainsi que les richesses archéologiques recensées (ZNIEFF) permettent effectivement de déterminer une vocation naturelle

stricte sur cette emprise.

La partie Sud sera maintenue en IINA telle que prévue à l'ancien P.O.S. c'est-à-dire permettant un réaménagement ultérieur (après exploitation) vers des activités de loisirs, l'ouverture à un tel aménagement du site nécessite l'engagement d'une procédure d'ouverture réglementaire associant les services publics concernés et ce, dans le cadre du futur Parc Naturel Régional.

L'enquête publique du P.O.S. a eu lieu entre le 23 novembre et le 23 décembre 1992.

Toutefois, ce règlement est déjà applicable dans le cadre d'une application anticipée.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE LA RESIDENCE DU PARC**

Un permis de construire a été déposé en mairie par la S.C.I. LA RESIDENCE DU PARC, en vue de construire un immeuble de 7 logements dans le terrain appelé "La couvrie" (situé en face du presbytère).

Ce dossier n'est pas pour séduire le Conseil Municipal, qui ne souhaite pas du tout voir un tel bâtiment dans ce secteur.

Toutefois, la loi d'orientation sur la ville, nous interdit de refuser en bloc les constructions collectives.

Ce permis a déjà fait l'objet d'un refus, les plans n'étant pas conformes au règlement.

Un nouveau dossier a été déposé qui est, cette fois, en conformité mais qui n'enlève toujours pas les suffrages du conseil.

Si nous le refusons, nous sommes passibles d'un Tribunal Administratif qui ne nous donnera pas raison, puisque tout est conforme aux édictons d'urbanisme.

A la date où nous éditons ce bulletin, aucune décision définitive n'a été arrêtée.



# Intercommunalité

*Une nouvelle loi, votée le 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, nous amène à réfléchir sur les associations de communes.*

Cette loi vise à regrouper les communes, par secteur géographique afin de traiter en commun des actions de coopérations et permettant de développer ces actions.

C'est un nouveau cadre juridique, basé sur le "volontariat", et visant à contrebalancer les faiblesses que nous pouvons rencontrer face à des objets difficiles à mener à bien de manière isolée.

Cette Loi vise aussi à réduire le nombre de "petites" structures intercommunales, telles que les syndicats intercommunaux qui sont actuellement plus de 500 en Seine-et-Marne.

Une commission départementale de coopération intercommunale a été élue par les Maires lors d'un scrutin en date du 6 juillet 1992. Le Maire de TRILBARDOU est membre de cette commission qui est constituée de 46 membres. Elle est divisée en commissions d'arrondissements, qui travaillent à faire "remonter" les propositions des communes.

La commission sus-citée organise un secteur, selon les valeurs géographiques et bien sûr, selon les affinités déjà mises en commun par ces communes.

Ce secteur doit regrouper un minimum de trois communes sans limite quant au nombre maximum.

Ces secteurs, une fois formés, sont proposés à Monsieur le Préfet qui a, à ce stade, toute latitude pour étendre ou restreindre le périmètre proposé.

Le secteur créé, des délégués de communes sont désignés par les conseillers municipaux.

Aucune mention particulière ne détermine le nombre de sièges à pourvoir.

Toutefois, un encadrement de cette liberté a été instauré afin que chaque commune soit représentée en fonction de sa population, tout en fixant un plancher d'un membre minimum par commune et un plafond écartant toute possibilité de disposer de plus de la moitié des sièges.

Les compétences de l'intercommunalité (ou communauté de communes) visent à "privilégier la maîtrise de la gestion

de l'espace et du développement économique".

Elles sont répertoriées en groupes.

### **les groupes de compétences obligatoires :**

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Les groupes de compétences optionnels (un au moins doit être retenu par la communauté) :

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou scolaires.

### **les groupes de compétences facultatifs :**

portant sur un sujet spécifique :  
*exemple* : acquisition de matériel d'entretien de voirie.

Les communes se voient déssaisies intégralement des compétences transférées à la communauté de communes.

La fiscalité de la communauté de communes est un point resté très flou à l'heure actuelle. Nous savons toutefois que : les communautés de communes ont une fiscalité propre, les communes devant accepter de transférer certains de leurs revenus.

La communauté de communes lèvera ses impôts. Les communes ne verseront en aucun cas de contributions financières.

En ce qui concerne les aides financières accordées actuellement aux communes, elles seront majorées dans le cadre d'une communauté de communes et minorées si la commune reste isolée.

Cette intercommunalité est donc un sujet très important, qui mobilise l'attention de tous les élus.

Nous aurons l'occasion de vous informer avec toutes les précisions nécessaires dans notre prochain bulletin.

## LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### SMENOSOM

Le Syndicat Mixte d'Etudes Nord Seine et Marnais pour la valorisation et le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées (SMENOSOM) a été créé en vue d'agir pour régler le problème des ordures sur le Nord de la Seine-et-Marne.

Il convient de rappeler quelques chiffres qui montrent l'importance de la région concernée par le SMENOSOM :

133 communes ont adhéré, soit une population de 232 740 habitants.

Chaque habitant produit annuellement 395 kg de déchets ménagers, soit 92 000 tonnes/an sur l'ensemble des communes concernées (RATIO 1990).

Chaque habitant produit 49 kg/an de déchets extra ménagers.

Le projet de traitement des ordures ménagères agira en priorité sur :

- la valorisation des déchets
- l'enfouissement minimal, limité à environ 20 % maximum et constitué uniquement des déchets restant du traitement effectué préalablement.

- l'adaptation des techniques

- la mise en service d'une solution de traitement conduisant à ces coûts d'investissement et d'exploitation raisonnables.

Il se décomposera ainsi :

- création d'un réseau d'appoint d'apport volontaire pour le recyclage des verres, des journaux et des bouteilles P.V.C.
- construction de deux stations de transit plus une troisième prévue à long terme.
- création de dix points d'apport volontaire pour éviter les dépôts sauvages.
- mise en place d'une collecte sélective des fermentescibles après tri par les particuliers.
- création d'un centre intégré de traitement et valorisation à MONTHYON.

Le coût de ce projet s'élève à 376 MF hors T.V.A. (base 1992) subventionné à 50 %, soit un coût pour l'ensemble des communes concernées (dont nous faisons partie) de 190 MF hors T.V.A.

Nous prévoyons donc un coût de 370 à 430 F HT par tonne de déchets traités.

Ce projet engage pour tous, une nouvelle discipline visant à trier les déchets que nous produisons et à accepter une charge supplémentaire afin d'assurer un meilleur confort et le respect de l'environnement pour nos générations futures. Il va dans le sens de l'attente de chacun de nous, même si cela demande quelques sacrifices.

# La vie de nos associations

## FÊTES ET CÉRÉMONIES

### VŒUX 1992

Le 10 janvier 1992, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont reçu à la salle communale :

- toutes les associations locales
- les nouveaux habitants de TRILBARDOU
- les entreprises nouvellement installées

Cette fête s'est passée dans la bonne humeur et nous a permis de faire connaissance avec les nouveaux habitants qui ont pu, eux-mêmes, connaître les possibilités d'activités que nous proposons à TRILBARDOU. Merci à tous d'avoir été présents.

#### REPAS DES ANCIENS

Le 01 février 1992, nos Anciens se sont réunis autour d'une bonne table, celle de M et Mme GILLET-LEGRAND au restaurant "LE BACCHUS".

Comme chaque année, nos moins jeunes, accompagnés du conseil municipal et du personnel communal, ont manifesté leur appétit et leur joie de vivre en entonnant les refrains d'antan, toujours au goût du jour.

Nous vous attendons, Mesdames et Messieurs les Aînés, le 23 janvier 1993 (sous réserves) pour un nouveau banquet. Le lieu n'est pas encore choisi.

#### SOIREE MUSICALE A L'EGLISE DE TRILBARDOU

Le Festival de la vallée du Grand-Morin a organisé, le 7 novembre 1992, un concert classique à l'Eglise de TRILBARDOU.

Pour un premier essai, ce fut un "coup de maître" ! Environ 200 personnes s'étaient pressées aux portes de l'Eglise dont plus de 80 de TRILBARDOU.

Schubert, Mozart, Beethoven, Moskowski étaient au programme, interprétés par un quatuor de talent (piano, violon, alto, violoncelle) provenant des hauts lieux classiques de PARIS.

Nous souhaitons renouveler cette expérience et nous tenons à remercier le Festival du Grand-Morin, en la personne de son Président Jean-Luc MARTIN, pour une prestation de qualité et pour le "pot de l'amitié" qu'ils nous ont servi à l'issue du concert.



#### COMITE DES FETES

Nous venons de démonter le "châpiteau" pour la dernière fois.

Il a été, durant des années, le fleuron de nos fêtes, il vous a toujours accueillis pour votre plaisir, pour vous amuser, rire, danser, chanter, vous restaurer et notre dernière soirée du 20 juin a été particulièrement appréciée par tous les participants.

Notre foyer polyvalent viendra, l'année prochaine, prendre le relais pour nous permettre de tous vous recevoir et, de partager cette nouvelle salle avec nos villages voisins pour une utilisation rationnelle.

#### PENTECOTE 1992 :

Vif succès pour notre deuxième Brocante, nous commençons à être connus. La performance de notre équipe et des bénévoles alliés à vous tous ont permis encore une fois la réussite de cette fête traditionnelle dans notre village.

En avril la sortie sur le Canal de l'Ourcq a énormément plu à nos Anciens et à ceux qui les ont rejoints, la bonne humeur et une grande convivialité ne quitta pas notre groupe, bravo à tous, notre comité des fêtes restera à votre écoute. Avec notre nouveau foyer, nous allons pouvoir, avec votre aide et si vous le voulez, obtenir un développement de nos activités.

Bonne année à tous !

Le Président  
ALBERT LANDFRIED





## TENNIS

**De nombreux événements ont ponctué l'année 1992 pour le tennis-club.**

Tout d'abord, le court a pris de nouvelles couleurs après un nettoyage en profondeur et une recoloration. Grâce à ces travaux, le court est désormais praticable, même quelques heures après la pluie, sans risque de blessures pour les joueurs.

Cette année, le club a mis en place des leçons d'initiation, 3 fois par semaine, pour adultes et enfants. Ainsi, de nombreux talents sont nés grâce aux conseils dispensés par CHRISTELLE DALISSIER.

Sur le plan de la compétition amicale, deux tournois inter-entreprises ont été organisés :

le 12 avril 1992, le T.C.T. a rencontré l'équipe de la S.N.C.F. Malgré les efforts de notre vaillante équipe composée de : PHILIPPE DALISSIER, CLAUDE PROFIT, FRANCK TINEL, FRANCK DEMORICE, CHRISTELLE DALISSIER, SYLVIE LEBLOND, nous avons dû nous incliner par 4 points à 1.

Mais la réaction d'orgueil ne s'est pas fait attendre : deux semaines plus tard, CHRISTELLE DALISSIER, CELINE PROFIT, FRANCK TINEL, ERIC GANTIER, JEAN-ROBERT JACQUEMARD, PHILIPPE DALISSIER ont dominé l'équipe AUBINE par 3 points à 2.

Ces deux rencontres se sont déroulées dans une excellente ambiance et autour d'un immense barbecue, tenu de main de maître par notre amie MARTINE

PERROT.

La saison s'est poursuivie par notre tournoi interne dont le tirage au sort a eu lieu en public le dimanche 5 septembre lors d'un apéritif.

40 joueuses et joueurs se sont affrontés et le palmarès 1992 est le suivant :

- **SIMPLE JEUNE** : Mathieu POLLANI vainqueur d'Etienne PROFFIT
- **SIMPLE DAME** : Christelle DALISSIER vainqueur de Danielle GRAVIER



- **SIMPLE HOMME** : Jean-Robert JACQUEMARD vainqueur de Franck DEMORICE.

- **VETERANS** : Jean-Robert JACQUEMARD vainqueur de Michel PROFFIT.

La remise des coupes aux vainqueurs et aux finalistes et des lots à tous les participants s'est faite lors de notre traditionnel repas du tennis-club le 21 novembre 1992.

Comme chaque année, le repas s'est terminé par le très célèbre concours de

pâtisseries où de nombreux talents ont pu s'exprimer à travers des gâteaux aussi agréables pour l'œil que pour l'estomac. Comme pour tout concours, il faut un gagnant et la coupe du meilleur goût fut attribuée à Madame Nicole CLAUDAT tandis que celle de la meilleure présentation fut décernée à Mesdames Monique DALISSIER et Christine ARNAIZ.

Enfin, à l'occasion de ce repas, le bureau a tenu à remercier particulièrement Martine PERROT et Guy DAVID pour leur dévouement et leur aide qu'ils ont apporté tout au long de ces dernières années.

A l'heure où vous lirez ces lignes, la saison 1993 aura débuté avec, au programme : le tournoi interne qui aura lieu au printemps, la deuxième édition des tournois inter-entreprises et avec un nouveau venu, les tournois inter-communes. Comme vous pouvez le constater beaucoup de matches et surtout beaucoup de bons moments en perspective.

Si vous voulez les partager avec nous, quel que soit votre niveau de tennis, venez nous rejoindre

**Les inscriptions sont ouvertes chez Madame Nicole LEYMARIE, le mercredi après-midi (tél 60 01 90 94).**

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 1993.

Le Président  
Jan-Yves GRANGER

# La vie de nos associations

## FAMILLES RURALES

### I - STATUTS

Familles rurales est sous le statut dit : "Loi 1901".

### II - ADHESION

Pour pouvoir bénéficier de toutes ou parties des prestations offertes par FAMILLES RURALES, l'adhésion à l'association est obligatoire. La carte est familiale. Elle est valable pour toutes les activités de tous les membres du foyer familial durant l'année scolaire. Elle comprend également une assurance qui couvre les activités.

TARIFS 1992/1993 : 105,00 F.

"Familles Rurales" adhère à la fédération départementale et nationale et bénéficie ainsi de l'assistance des permanents de familles rurales.

### III - TERRITORIALITE

"Familles Rurales" est le groupement de trois communes :

- ISLES-LES-VILLENROY : 416 habitants
- VIGNELY : 116 habitants
- TRILBARDOU : 418 habitants.

### IV - FINANCEMENT

#### 1) EQUIPEMENT

Les équipements lourds sont pris en charge par les communes

à 100 % au prorata du nombre d'habitants.

#### 2) FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement est pris en charge à :

- 50 % par les familles bénéficiant des prestations de "Familles Rurales".
- 50 % par les communes répartis au prorata du nombre d'enfants utilisant les activités de "Familles Rurales".

#### V - AUTORITE DE TUTELLE

"Familles Rurales" reconnaît les maires, ou leurs représentants, de chaque commune comme autorité de tutelle.

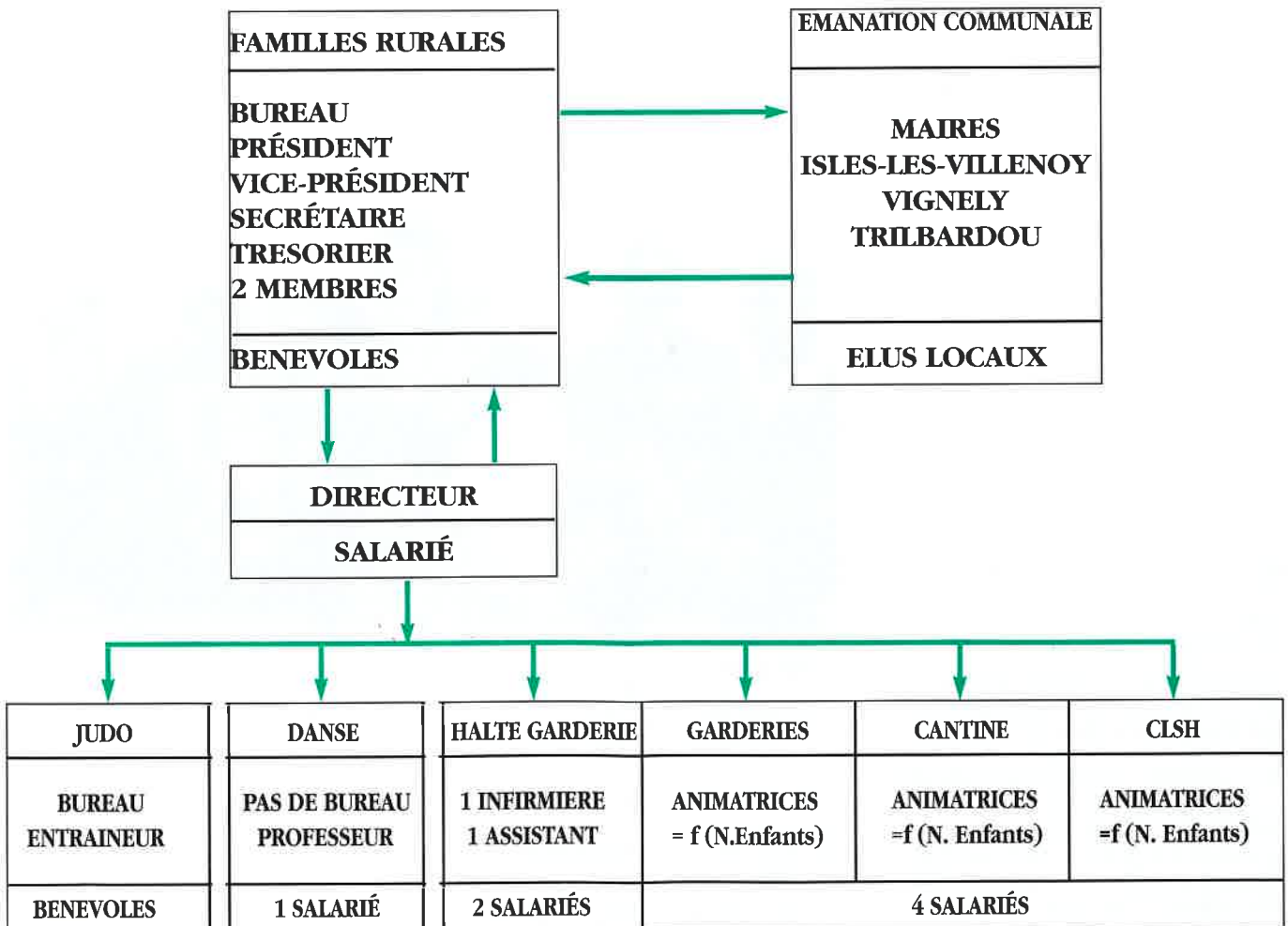
#### VI - BUREAU

Le Bureau de "Familles Rurales" se compose :

##### -Présidents d'honneur :

- \* Maire d'ISLES-LES-VILLENROY
- \* Maire de VIGNELY
- \* Maire de TRILBARDOU,
- 1 Président,
- 1 Vice-Président,
- 1 Trésorier,
- 1 Trésorier adjoint,
- 1 Secrétaire,
- 1 Secrétaire adjoint,
- 2 membres de Bureau.

## VII - ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT



## GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de 16 heures 30 à 19 heures.

**TARIF : 5,00 F la demi-heure.**

Pendant la construction de la nouvelle structure d'accueil à l'enfant à ISLES-LES-VILLENNOY, qui nécessite la démolition de l'actuelle maison au 9 allée Marniesse, les enfants seront accueillis dans un local provisoire installé à côté de l'école maternelle.

**Tél : 64 63 50 63**

## CANTINE SCOLAIRE

A ISLES-LES-VILLENNOY, à côté de la salle polyvalente, fonctionne pendant la période scolaire, les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires.

### TARIF :

le repas .....27,00 F  
(30,00 F hors R.P.I.)

**Tél : 60 04 79 43**

## CENTRE DE LOISIRS

Fonctionne le mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires.

Si la demande est suffisante, le centre pourra également accueillir les enfants pendant le mois d'août.

**Horaires : 7 heures à 19 heures**

### TARIFS :

la journée complète : .....57,00 F  
(62,00 F hors R.P.I.)  
matin sans cantine : .....18,00 F  
(20,00 F hors R.P.I.)  
matin + repas : .....34,00 F  
(35,00 F hors R.P.I.)  
après-midi sans repas : .....23,00 F  
(25,00 F hors R.P.I.)  
après-midi + repas : .....41,00 F  
(45,00 F hors R.P.I.)

Il est impératif d'inscrire les enfants suffisamment à l'avance afin de pouvoir programmer les activités en fonction du nombre et de l'âge des enfants.

En juillet 1992, une trentaine d'enfants sont partis camper une semaine dans un haras à côté de VILLENEUVE-SUR-BELLOT où ils ont pu s'initier à la découverte de la nature.

En décembre 1992, une cinquantaine d'enfants sont allés au Palais Omnisport de PARIS, assister à un spectacle de clowns sur glace. D'autres sorties à thèmes sont prévues tout au long de 1993.

**Tél : 64 63 50 63**

## HALTE-GARDERIE

Agréée D.A.S.S.M.A. et C.A.F., elle peut accueillir jusqu'à 10 enfants de 3 mois à 6 ans au 1 allée Marniesse à ISLES-LES-

VILLENNOY. Les mamans qui désirent se libérer quelques heures pour faire leurs courses, aller au cinéma, chez le médecin... peuvent déposer leur enfant les mardis et jeudis de 9 heures à 16 heures.

### TARIFS :

10,00 F de l'heure  
(14,00 F de l'heure hors R.P.I.)  
FORFAIT la journée .....50,00 F  
(60,00 F hors R.P.I.)

**Tél : 60 04 85 88**

## JUDO

Le judo des Hayettes tient à préciser que, bien que sis à ISLES-LES-VILLENNOY, il est une émanation des trois communes et, à ce titre, il concerne les habitants de TRILBARDOU, VIGNELY, ISLES-LES-VILLENNOY.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre tous renseignements aux heures d'entraînement :

### ENFANTS 5 à 7 ans :

MERCREDI de 18 heures à 19 heures  
(inscriptions closes)

### ENFANTS 7 à 12 ans :

MARDI de 18 heures 15 à 19 heures 15  
JEUDI de 18 heures 15 à 19 heures 15

### + 12 ans et ADULTES :

MARDI de 19 heures 30 à 21 heures  
VENDREDI de 19 heures 15 à 21 heures  
Les entraînements sont assurés par M. Dominique LAY, professeur diplômé d'Etat 4ème DAN.

## RALLYE

A vos agendas ! retenez dès à présent le 16 mai 1993 où nous nous retrouverons tous pour une joyeuse journée de détente, de bonne ambiance autour du rallye devenu traditionnel à la "FAMILLES RURALES".

Affiche et journaux vous en diront plus le moment venu.

**Pour tous renseignements concernant "FAMILLES RURALES", vous pouvez vous adresser aux mairies :  
ISLES-LES-VILLENNOY : 60 04 33 18  
TRILBARDOU : 60 01 90 60  
VIGNELY : 60 01 64 40 ou 60 01 90 60 pendant les heures d'ouverture.**

## AMICALE DES ELEVES, ANCIENS ELEVES ET AMIS DES ECOLES DE TRILBARDOU, VIGNELY, ISLES-LES-VILLENNOY.

### SOIREE DE LA ST VALENTIN

(15 février 1992)

Cette soirée dansante, placée sous le

signe du "rouge et du noir" a été fort animée. Le concours du costume le plus original (adulte et enfant), une fois de plus, a ravi l'assistance. Les bénéfices dégagés lors de cette soirée, ont permis d'aider ceux des parents qui avaient des enfants partant en classe transplantée (maternelle).

### FETES DES ECOLES

(28 juin 1992)

Soleil, sangria, méchoui, stands de jeux, spectacle des enfants des écoles du R.P.I., ont contribué à la réussite de cette journée. Les bénéfices de cette fête ont permis de remettre à chaque institutrice du R.P.I. une somme de 2 800 F (soit une somme totale de 14 000 F).

## ACTIVITES 1993

### SOIREE COSTUMEE

(06 FEVRIER 1993)

Le thème pour cette soirée : "LA MER ET SES ILES".

Soirée dansante, sono, animation, chants par les enfants du R.P.I. et les grands des trois communes. Apéritif, sandwichs, bar, concours du costume le plus original (adulte, enfant).

### FETE DES ECOLES

(27 juin 1993) A ISLES-LES-VILLENNOY

L'Amicale des élèves compte sur votre présence "amie" lors de ses prochaines manifestations, pour le bien des enfants du R.P.I., de tous nos enfants.

La Présidente,  
Marie-Claire LECLERE

## E.S.I. CYCLISTE

1992 aura été une année bien morne pour notre Entente Sportive Intercommunale !

Nous avons déploré le départ de plusieurs coureurs, car nous ne pouvons les garder, faute de moyens.

Notre palmarès est faible en comparaison des années précédentes mais, malgré tout, honorable :

- 1 victoire (derrière moto) en championnat Ile-de-France piste.
- 1 record de France des 5 kms
- 1 place de 3ème au championnat Ile-de-France route.

Tous nos voeux pour l'année 1993.

Le Président,  
Victor DESPREZ.

# La page des enfants

## CLASSE DE CP

### LA CHANSON DU "OU"

Le petit loup mange un chou  
Le kangourou saute sur le caillou  
La mouche se pose sur le bambou  
Hou ! Hou ! le petit loup a rendez-vous avec la chouette  
Le loup joue au foot  
Le kangourou se cache dans les bambous  
Le kangourou met de beaux bijoux  
Le bébé joue avec les moutons  
Le loup marche sur les bambous  
Les ailes du moulin tourment vite  
La poule joue avec le coq  
Le petit loup mange la mouche  
Le mouton joue dans l'herbe  
Le caillou saute sur la poule  
Dans la cour la poule joue bien  
La poule joue au ballon avec le kangourou  
La poule se douche  
Dans la cour, la petite poule joue avec son ami le kangourou  
Le coucou joue avec la poule.

COUCOU ! C'EST FINI !

### LES TROIS SOUHAITS

Il était une fois une petite enfant qui s'appelait FANIE. Elle se promenait dans une sombre forêt. Soudain elle aperçut un animal. C'était un énorme lapin. Il s'approcha d'elle et lui dit : "rentres chez toi. Une fois rentrée chez toi tu pourras souhaiter trois choses". La petite enfant rentra chez elle. Elle fit son premier vœu qui était : "JE VEUX UN TOUT PETIT CHIEN" ! soudain le petit chien apparut sous ses yeux. Le second vœu serait une VOITURE. Son troisième vœu serait de nager dans la mer.

## CLASSES DE CE

### CHRISTOPHE COLOMB

Il était une fois un homme qui rêvait de naviguer vers un nouveau monde.  
Cet homme s'appelait CHRISTOPHE COLOMB.

Dans son pays, on ne voulait pas lui donner de l'argent pour naviguer, alors il fut obligé de demander à la Reine d'Espagne un peu d'argent. La Reine lui en donna et lui accorda un premier voyage. Elle lui donna trois navires, ils se nommaient : LA SANTA MARIA, LA PINTA et la NINA.

Au milieu du chemin de la mer, les hommes des bateaux ne voyaient pas la terre. Ils croyaient que Dieu les avait abandonnés. Deux ou trois jours après, ils commençaient les mesures en commençant par trente neuf et en s'arrêtant à treize. A treize, une voix crie : "TERRE EN VUE".

Et voilà comment, en 1492, un homme nommé CHRISTOPHE COLOMB découvre les Antilles.

FIN.

### L'ENFANT DU LAC

Il était une fois un enfant appelé FLECHE. Rapide. Cet enfant avait perdu ses parents.

Un jour, une vieille sorcière lui dit : "souhaite trois choses".

Pendant qu'il se reposait au bord du lac. Il dit : "je veux voir mes parents et même ma maison, mais ce que je veux le plus, c'est retrouver ma famille.

Ces vœux se sont réalisés et il fut très heureux.

FIN.

ARCHITECTES  
**B F N**  
URBANISTES

**MEAux - PARIS - REAU**  
8, quai Sadi Carnot  
77100 MEAux

Conception de bâtiments  
publics et privés  
Toutes études d'urbanisme

**marne  
morin** *Espaces*

SERVICE AUTOCARS  
34-36, rue Paul Barennes  
77100 MEAux - Tél. (1) 64 33 26 04

AGENCE DE VOYAGES  
30, avenue Fr. Roosevelt  
77100 MEAux - Tél. (1) 64 33 49 77

# Les passions de nos habitants

*Sur une idée de certains membres du Conseil Municipal, nous ouvrons une nouvelle rubrique, dans laquelle nous laisserons toute liberté pour vous exprimer sur vos passions et, peut-être, les communiquerez vous à d'autres.*

Cette année, nous avons demandé à Monsieur Frédéric MASSE, ornithologue amateur et respecté, de nous faire connaître et partager sa passion.

Le saviez-vous, nous ne sommes pas les seuls habitants de TRILBARDOU ?  
Regardez dans votre jardin !

Quel est cet oiseau qui mange la tête en bas ? s'il est jaune avec la tête noire et une barre noire lui traversant la poitrine de la gorge à la queue, c'est un MESANGE CHARBONNIERE. Mais s'il est jaune avec la tête bleue, c'est une MESANGE BLEUE.

Et celui-ci, qui descend la tête la première le long d'un tronc d'arbre, comme il est beau avec son dos

gris-bleu, sa gorge blanche, son oeil barré d'un trait noir et le dessous roussâtre ! C'est une SITELLE TORCHEPOT.

Si vous n'avez pas de jardin et que vous désirez voir ce drôle d'acrobate, installez-vous sur un banc de la Place des tilleuls, regardez les arbres, il y a toujours trois ou quatre SITELLES qui font leur gymnastique.

Il n'y a pas que dans le village qu'on voit des oiseaux, dans les champs vous rencontrerez la CAILLE DES BLES, le FAISAN DE COLCHIDE, La PERDRIX GRISE, l'OEDICNEME CRIARD etc...

Sur le bord du canal, se trouve le POUILLOT VELOCE, le COUCOU, la FAUVETTE A TETE NOIRE, le

ROSSIGNOL PROGNE, etc...

Sur les bords de la Marne, on peut surprendre la FAUVETTE GRISETTE, la POULE D'EAU, le HERON CENDRE...

Et, enfin, il y a les étangs de la R.E.P. Attention, les étangs sont propriété privée, mais il est possible d'observer à partir du chemin des Olivettes. Là, il vous sera aisé d'admirer le CANARD COLVERT, le CANARD SOUCHET, la SARCELLE D'ETE (en été), la SARCELLE D'HIVER (en hiver), le GREBE HUPPE...

Je fais de l'ornithologie à TRILBARDOU depuis 1983, j'y ai vu 203 espèces d'oiseaux, ce qui est rare en Ile-de-France.

## SEPESES

Sté d'Etude de Promotion  
et d'Encadrement en Sécurité

INDUSTRIELS, MAGASINS, PARTICULIERS, votre sécurité de A à Z  
GESTION D'ALARME CENTRALISÉE - GESTION ET CONTRÔLE D'ACCES  
VIDÉO - SURVEILLANCE - DÉTECTION INTRUSION INTÉRIEUR EXTÉRIEUR  
DÉTECTION EXTINCTION INCENDIE - ASSERVISSEMENT, SÉQUENCES TECHNIQUES,  
CHAINAGES SPÉCIFIQUES  
INTERCOMMUNICATION DES ACCES - INTERPHONIE DE SÉCURITÉ

"La Conge" - 77450 TRILBARDOU - Tél. 1/ 60 01 99 90



## ASSURANCES

PARTICULIERS, ENTREPRISES, une seule adresse :

63, RUE JEAN JAURES - B.P. 13  
77410 CLAYE-SOUILLY - Fax. 60 26 82 10

Tél. 60 26 14 46

Ouvert tous les jours, sauf dimanche

Des assureurs qui s'engagent  
EPARGNE - RETRAITE - PLACEMENTS - COMPLÉMENTAIRE MALADIE

Des assureurs à votre service  
AUTO - RISQUES DIVERS - MULTIRISQUES HABITATION ET PROFESSIONNELLE - CRÉDIT AUTOMOBILE

# État-civil 1992

**Attention : ces informations concernent la période du 1er décembre 1991 au 30 novembre 1992 (date du dépôt du bulletin chez l'éditeur).**

## NAISSANCES

TINEL Terry 26/02/1992  
TINEL Tristan 26/02/1992  
NGALAKO Laetitia 05/03/1992  
THOMAS Anguerrand 18/05/1992  
CHARTIER Ophélie 05/08/1992  
VAUDESCAL Gunther 22/05/1992  
GRANGER Cécile 12/10/1992

## MARIAGES

CHARTIER Patrick et MILLA Yolande 25/04/1992  
LEROUX Jean-Pierre et MORELLINI Simone 25/05/1992  
LECONTE Franck et DA SILVA MOTA GUILHERME Ana-Cristina 27/06/1992

## DECES

GOULAS veuve MARIN Simone 31/12/1992  
BYHET Jacques 03/02/1992  
CLERGEAU veuve PERREUX Léone 24/02/1992  
VALVASSORI Manuel 29/03/1992  
JOACHIM Roger 08/04/1992  
DELAHAYE épouse PUISIEUX Thérèse 12/04/1992  
LIZE Pierre 26/04/1992  
CRUEL Lucien 22/10/1992  
LAURENT épouse PORTIER Denise 12/11/1992

## DERNIERE MINUTE

### COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE TRILBARDOU

**ATTENTION !** des étameurs se recommandant de la mairie, peuvent se présenter à votre domicile pour l'affutage des couteaux ou tout autre service d'étamage. Ces étameurs vous réservent la surprise d'une facture... "SALEE"... En aucun cas, la mairie ne s'autoriserait à recommander tel ou tel service. Soyez donc vigilants et demandez le coût du travail proposé AVANT d'accepter !!



# horaires des transports

Période Scolaire	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M.J.V.Sa -RPI-	L.M. J.V. Sa	L.M.J.V -RPI-
Période non Scolaire	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V		J	
TRILBARDOU (la ferme de Conge) (place des Tilleuls) (ténis)	06.28 06.30	07.00 07.02	07.32 07.34	08.05 08.07	08.05 08.42 08.08 08.40	09.00 09.02	13.00 13.31 13.03 13.30
VIGNELY (église) (château)	06.33 06.35	07.05 07.07	07.37 07.39	08.10 08.12	08.11 08.37 08.13 08.35	09.05 09.07	13.06 13.26 13.08 13.24
ISLES LES VILLENOY (Tourneville) (mairie)	06.37 06.40	07.09 07.12	07.41 07.44	08.14 08.17	08.16 08.30 08.24	09.09 09.12	13.11 13.20 13.15
(rue de Meaux), ESBLY (le Morin) (gare S.N.C.F.) (place du marché) (CES L.BRAILLE)	06.42 06.44 06.45	07.14 07.16 07.17	07.46 07.48 07.49	08.19 08.21 08.22	08.22 08.22 08.30	09.14 09.16 09.17 09.20	13.13

**HORAIRE A COMPTER  
DU 10 SEPTEMBRE 1992**

**LIGNE RÉGULIÈRE  
067/017  
TRILBARDOU-ESBLY**

- (1) Circule également le Samedi en Période Scolaire.  
(2) La desserte du CES L.BRAILLE n'est assurée qu'en période scolaire.  
(3) La desserte de la place du marché n'est assurée que le Jeudi.

Période Scolaire	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M.J.V.Sa Me	L.M. J.V	Me.Sa	Me.Sa
Période non Scolaire	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	J	L.M. J.V		L.M. Me. J.V
ESBLY (CES L.BRAILLE) (place du marché) (gare S.N.C.F.) (le Morin)	07.17 07.18	07.49 07.50	11.15 12.10 11.25 12.09	11.55 12.00	12.40 12.41	13.20 13.35 13.21 13.36
ISLES LES VILLENOY (rue de Meaux) (mairie) (Tourneville)	07.20 07.21 07.24	07.52 07.53 07.56	11.28 12.06 11.30 12.05 11.33 11.58	12.03 12.04 12.07	12.43 12.44 12.47	13.01 13.23 13.38 13.02 13.24 13.39 13.05 13.27 13.42
VIGNELY (château) (église)	07.25 07.26	07.57 07.58	11.34 11.56 11.35 11.55	12.08 12.09	12.48 12.49	13.06 13.28 13.43 13.07 13.29 13.44
TRILBARDOU (ténis) (centre-quai) (place des tilleuls) (la ferme de Conge)	07.28 07.30 07.32	08.00 08.02 08.04	11.37 11.52 11.40 11.50	12.11 12.13 12.15	12.51 12.53 12.55	13.09 13.31 13.46 13.11 13.33 13.48 13.13 13.35 13.50

Période Scolaire	L.M. J.V	L.M.J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V
Période non Scolaire			L.M. Me. J.V		L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V	L.M. Me. J.V
ESBLY (CES L.BRAILLE) (place du marché) (gare S.N.C.F.) (le Morin)	14.00 14.01	16.25 17.10 16.26 17.09	17.15 17.16	17.38 17.39	18.00 18.01	18.35 18.36	19.08 19.09	19.42 19.49
ISLES LES VILLENOY (rue de Meaux) (mairie) (Tourneville)	14.03 14.04 14.07	16.28 17.06 16.30 17.05 16.33 16.58	17.18 17.19 17.22	17.41 17.42 17.44	18.03 18.04 18.07	18.38 18.39 18.42	19.11 19.12 19.15	19.45 19.46 19.49
VIGNELY (château) (église)	14.08 14.09	16.34 16.56 16.35 16.55	17.23 17.24	17.45 17.46	18.08 18.09	18.43 18.44	19.16 19.17	19.50 19.51
TRILBARDOU (ténis) (centre-quai) (place des tilleuls) (la ferme de Conge)	14.11 14.13 14.15	16.37 16.52 16.40 16.50	17.26 17.28 17.30	17.48 17.50 17.53	18.11 18.13 18.15	18.46 18.48 18.50	19.19 19.21 19.23	19.53 19.55 19.57

**HORAIRE A COMPTER  
DU 10 SEPTEMBRE 1992**

**LIGNE RÉGULIÈRE  
067/017  
ESBLY-TRILBARDOU**

- (4) Le départ de la place du marché à 11.15 n'est effectué que le Jeudi.  
(5) Le départ du CES L.BRAILLE à 17.12 n'est effectué qu'en période scolaire.

# où et comment obtenir ?

Vous voulez obtenir	Où s'adresser	Conditions - Pièces à fournir	Coût	Observations
Autorisation de SORTIE DE TERRITOIRE (pour les mineurs)	Mairie du domicile	Livret de famille des parents Carte Nationale d'Identité	gratuit	La sortie de territoire doit être demandée par les parents
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Mairie du domicile	Livret de famille du demandeur. Pour les célibataires, livret de famille des parents ou extrait de naissance. En plus : 2 photos d'identité récentes. Pour les mineurs : autorisation parentale	timbre fiscal de 115 F	Valable 10 ans
CERTIFICAT DE VIE	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance récent	gratuit	Une fiche d'état-civil en tient lieu
CERTIFICAT DE VIE PROCURATION	Mairie du domicile	Titres de pension, carnet de quittance, livret de famille	gratuit	
CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile ou mairie de la commune où l'intéressé figure nominativement aux rôles des Contributions directes depuis 5 ans au moins.	Etre Français et majeur. Jouir de ses droits civils et politiques. Présenter soit : livret de famille, carte nationale d'identité	gratuit	L'inscription sur les listes électorales est obligatoire Les inscriptions se font en mairie toute l'année Les changements d'adresse à l'intérieur de la commune doivent être signalés.
CERTIFICAT DE NATIONALITE	Grefe du tribunal d'instance dont dépend le domicile	Pièces prouvant la nationalité	gratuit	Peut être remplacé par une fiche individuelle d'état-civil et de nationalité délivrée en mairie.
CERTIFICAT D'HEREDITE	Mairie du lieu du décès Mairie du domicile du défunt	Livret de famille du défunt Adresse des héritiers	gratuit	Document délivré pour remboursement ne dépassant pas 10 000 F
CERTIFICAT DE NON IMPOSITION	Perception dont dépend le domicile		gratuit	
EXTRAIT DE DECES	Mairie du lieu de décès	Date de décès. Nom et prénoms du défunt	gratuit	Par correspondance : fournir une enveloppe timbrée
EXTRAIT N° 3 CASIER JUDICIAIRE	Casier judiciaire national 44079 Nantes Cedex	Nom, prénoms, date et lieu de naissance filiation	gratuit	Remplace dans certains cas le certificat de bonne vie et mœurs
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms, date de mariage	gratuit	Par correspondance : fournir une enveloppe timbrée
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance	gratuit	Par correspondance : fournir une enveloppe timbrée
PASSEPORT	Mairie du domicile	2 photos d'identité récentes, livret de famille carte d'identité. S'il s'agit d'un renouvellement, ancien passeport	timbre fiscal de 350 F	Valable 5 ans
PERMIS DE CHASSER	Mairie du domicile	2 photos d'identité pour le 1 <sup>er</sup> permis. Attestation d'assurance. Timbre fédéral. De 16 à 18 ans, autorisation du représentant légal.	variable	Un examen a lieu chaque année
MARIAGE	Mairie du domicile ou de la résidence	Extrait de naissance certificat médical pré-nuptial Attestation de domicile. Autorisation des parents pour les mineurs. Veuf : fournir un extrait de décès du conjoint Dossier à remplir en Mairie		datant de moins de 3 mois datant de moins de 2 mois La publication de mariage doit rester apposée à la porte de la Mairie pendant 10 jours francs

## Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports

Chaque année, de nombreuses demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports sont instruites en Mairie, et ce surtout pendant la période estivale.

En raison de la concentration sur quelques mois pendant cette période de la quasi totalité des demandes, il résulte pour les services de la Préfecture un surcroît de travail et des retards importants consécutifs à cette affluence.

Aussi, je tiens à attirer votre attention sur l'intérêt de déposer rapidement votre dossier de demande de carte nationale d'identité ou de passeport, ou, pour ceux déjà titulaires de ces documents et dont la fin de validation est proche, d'en solliciter immédiatement le renouvellement. De telles précautions éviteront d'engorger les différents services administratifs à des périodes d'intense activité.

Le Maire

# POUR

Votre maison  
Vos Aménagements

TOUS MATERIAUX  
CONSTRUCTION  
Gros œuvre et finition  
Service livraison  
GROS DETAIL

## DOCKS D'ESBLY

A votre service

**HOHWEILLER et ses FILS**

81, avenue Joffre - ESBLY

Tél. 60 04 20 45 — Fax 60 04 37 95



**SUBURBAINE**  
DE CANALISATIONS ET DE GRANDS TRAVAUX

*ACTIVITÉS : Tous travaux électricité et réseaux basse tension, moyenne tension, aériens et souterrains, éclairage public, signalisation tricolore, entretien et maintenance d'installations électriques publiques et privées*

*Personne(s) à contacter : Chef d'Agence, M. Michel COLS - Direction commerciale et études, M. Pierre LORIN - M. Jean-Louis BOEHLER*

AGENCE 1 DE F. ÉLECTRICITÉ  
76, rue Blaise Pascal - Z.I. des Mardelles - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS  
Tél. (1) 48 66 20 31 - Téléc. 232 154 - Télécopie 48 79 18 20

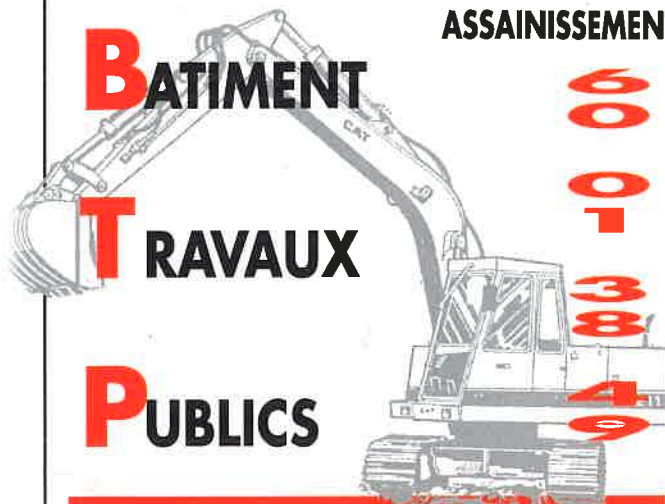
# BUCELLONI

TRAVAUX  
PUBLICS  
EAU  
ASSAINISSEMENT

# BATIMENT

# T RAVAUX

# PUBLICS



8, route de Forfry  
77165 St-Souplets  
Fax. 60 01 38 55

# G

## S.A.R.L. GOBET Jacques

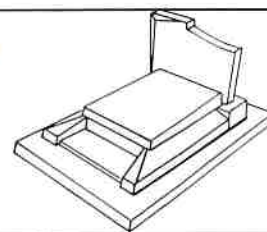
1, rue du Port - B.P. 23 - 77440 MARY-SUR-MARNE - Tél. 60 01 81 77 - Fax. 60 01 13 47

TUYAUTERIE INDUSTRIELLE - INOX - ACIER - PVC - PLOMBERIE  
CHAUFFAGE - MAÇONNERIE

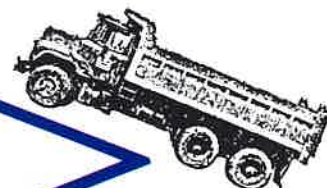
**MONUMENTS ET ARTICLES FUNÉRAIRES**  
**MARBRERIE — CAVEAUX — TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRES**

## Sté DUCHEMIN

203, rue Pasteur — 77450 CONDÉ-SAINT-LIBIAIRE — Téléphone 60 04 20 98  
MAGASIN : 34, rue Pasteur — 77860 QUINCY-VOISINS — Téléphone 64 63 16 19



# REP



**ROUTIÈRE DE L'EST PARISIEN**

Société Anonyme au capital de 9.159.200 F.

Z.I., Rue Robert Molnon - 95190 GOUSSAINVILLE  
Téléphone 39 88 00 10 +

SABLES - GRAVILLONS - SABLONS  
GRAVES - CIMENT  
DÉCHARGE - TERRASSEMENT  
LOCATION D'ENGINS



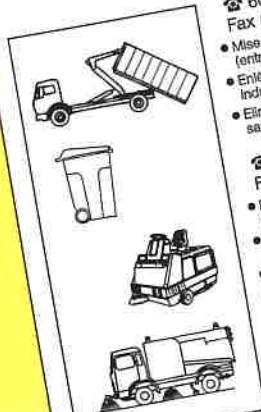
## ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

10, Grande Rue  
JEAN LOUIS 77450 VIGNELY  
**DA COSTA** (ESBLY)

Tél. (1) **60 01 94 94** - Fax. (1) 60 01 64 78

## AUBINE

Siège social  
48/50 Av. du Gendarme Castermant  
BP 102 - 77504 CHELLES CEDEX  
Tél. : 64.21.32.72 - Fax : 60.08.90.67



☎ 60.17.97.49  
Fax 60.17.97.61

- Mise à disposition de bennes (entreprises et particuliers)
- Enlèvement des déchets Industriels et commerciaux
- Elimination de décharges sauvages

☎ 64.21.32.72  
Fax 60.08.90.67

- Balayage mécanisé (voirie - parkings - cours d'école)
- Nettoyage Industriel (entrepôts, chantiers...)
- Débarras des caves et greniers
- Location et vente de poubelles normalisées à roulettes (120l à 600l)
- Création et exploitation de déchetteries
- Toutes opérations de propreté urbaine, de recyclage et récupération des déchets



## MICHEL HENEAU

### ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Chauffage Electrique - Dépannage - Mise en conformité

Z.A.C. de la Halotte - RN 3 - 77470 TRILPORT - Fax. 64 33 37 03 - Tél. 64 33 08 75



## Hôtel - Restaurant ★★ NN

*Cuisine traditionnelle*

9, rue des Tilleuls - 77450 TRILBARDOU - Tél. 60 01 90 55

## CODA T-P

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Terrassement - Voierie  
Assainissement  
Aménagement paysager

41 bis, Grande Rue - VIGNELY  
77450 ESBLY - Fax. 60 01 61 89  
Tél. 60 01 61 85

## Sté DOUINE et Fils

**CHARPENTE - COUVERTURE - MENUISERIE**

10400 SAINT-AUBIN - Tél. 25 39 84 38 - Fax. 25 39 80 87